



VILLE DE MOLSHEIM  
67120

-----  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**  
 -----

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -  
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG  
67190

**DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR**  
**SEANCE DU 31 AOUT 2017**

Nombre de membres  
 du Comité-Directeur  
 du Syndicat       **22**

Nombre de membres  
 qui se trouvent en  
 fonction           **22**

Nombre de délégués :  
 - présents :        **19**  
 - représentés :    **\_**  
 TOTAL               **19**

L'an deux mille dix-sept, le Jeudi 31 Août à 19 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :  
 M. René BAAS, Adjoint  
 M. Lucien BERNHARD, Cons. Mun.

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :  
 M. Maxime BRAND, Maire  
 Mme Marianne WEHR, Adjointe

Pour la ville de **MUTZIG** :  
 M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire  
 Mme Anne GROSJEAN, Adjointe  
 Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint  
 Mme Martine BRENCKLE, Adjointe

Pour la commune de **DACHSTEIN** :  
 -  
 -

Pour la commune de **GRESSWILLER** :  
 M. Pierre THIELEN, Maire  
 Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

Pour la commune de **SOULTZ-B.** :  
 M. Charles BILGER, Adjoint  
 Mme Alexandra COLIN, Cons. Mun.

Pour la commune de **DINSHEIM** :  
 Mme Marie-Reine FISCHER, Maire  
 M. Claude ROUX, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :  
 M. Laurent FURST, Maire  
 Mme Chantal JEANPERT, Adjointe  
 M. Jean-Michel WEBER, Adjoint  
 -

Pour la commune de **WOLXHEIM** :  
 M. Adrien KIFFEL, Maire  
 M. Gérard PIERRON, Adjoint

Membre représenté :

-

Excusé :

-

**OBJET : PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS**

---

**N° 17-13 & 15**

Monsieur Gérard PIERRON, le plus âgé des membres présents du Conseil, a pris la présidence, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : **Madame Alexandra COLIN**

**ELECTION DU PRESIDENT**

**N° 17-13**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du Président, sont les suivants :

✕ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	19
✕ Bulletins blancs ou nuls (à déduire)	:	1
✕ Suffrages exprimés	:	18
✕ Majorité absolue	:	10
✕ A obtenu :		
↳ Monsieur Jean-Luc SCHICKELE	:	<b>18 voix</b>

Monsieur Jean-Luc SCHICKELE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

**N° 17-15**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, élu Président, à l'élection du premier Vice-Président.

~~~~~  
**ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**  
~~~~~

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du premier Vice-Président, sont les suivants :

✕	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	19
✕	Bulletins blancs ou nuls (à déduire)	:	0
✕	Suffrages exprimés	:	19
✕	Majorité absolue	:	10
✕	A obtenu :		
	↳ Monsieur Jean-Michel WEBER	:	<b>19 voix</b>

Monsieur Jean-Michel WEBER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

////////////////////  
**ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**  
 //////////////////////

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, élu Président, à l'élection du deuxième Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du deuxième Vice-Président, sont les suivants :

✕	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	19
✕	Bulletins blancs ou nuls (à déduire)	:	1
✕	Suffrages exprimés	:	18
✕	Majorité absolue	:	10
✕	A obtenu :		
	↳ Monsieur Pierre THIELEN	:	<b>18 voix</b>

Monsieur Pierre THIELEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

NEANT

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE VICE-PRESIDENTS**

**N° 17-14**

**LE COMITE-DIRECTEUR**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, ainsi que les articles L.5211-10 et L.5211-12 ;

**SOUS LA PRESIDENCE** de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, élu Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

la création de deux postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU COMITE-DIRECTEUR AU  
PRESIDENT**

---

**N° 17-16**

**LE COMITE-DIRECTEUR**

- VU** l'alinéa 6 de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être confiées notamment au Président par l'organe délibérant ;
- VU** par ailleurs, le dernier alinéa de l'article L.5211-10 du même Code disposant que « *Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* » ;
- VU** subsidiairement l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire d'une Commune, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code ;

**DANS UN SOUCI** de favoriser une bonne administration intercommunale ;

**ENTENDU** les explications juridiques complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de confier au Président et pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- ✗ procéder, dans les limites des crédits ouverts chaque année au budget principal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- ✗ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ✗ décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- ✗ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- ✗ fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Huissiers de Justice et Experts,
- ✗ intenter au nom du SIVOM les actions en justice ou de défendre le SIVOM dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Comité-Directeur,
- ✗ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 3.000.000,00 €.

\* \* \*

**LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ**

**Le Président,**

**Les membres du Comité-Directeur,**